

Propositions économiques

BÂTIR LE QUÉBEC MODERNE DU XXI^E SIÈCLE

Miser sur l'innovation et l'excellence

pour améliorer notre bien-être économique



Chers amis,

La prospérité économique pour accroître notre bien-être et favoriser une plus grande justice sociale a toujours été la marque du Parti libéral du Québec (PLQ). De la création du ministère de l'Éducation et de la Caisse de dépôt et placement du Québec à la nationalisation de l'hydroélectricité et au développement du Nord québécois, notre parti a été l'instigateur et le maître d'œuvre des plus grands changements qui ont favorisé la prospérité économique et sociale du Québec.

Le présent document expose le renouveau économique que nous proposons pour bâtir une économie du XXI^e siècle. Il s'agit d'une vision moderne de l'économie qui trouve ses fondements dans l'éducation, l'innovation et le savoir. Une vision qui invite les Québécois à la créativité, à l'excellence et au goût d'entreprendre.

Je vous invite en ce sens à prendre connaissance de ce document que je soumettrai pour consultation dans chacune des régions du Québec.

Je remercie tous mes collaborateurs qui m'ont épaulé dans l'élaboration de ce document.

Philippe Couillard
Chef du Parti libéral du Québec

LES DÉFIS ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

Le Québec a connu une bonne performance économique au cours de la dernière décennie. Nous avons mieux traversé la crise financière mondiale que nos principaux partenaires économiques.

Cette bonne performance relative ne doit toutefois pas nous illusionner. Le Québec est confronté à d'importants défis structureux qui menacent sa prospérité économique. Ces défis sont les suivants :

- Le défi de la productivité. La productivité est le principal facteur d'accroissement du niveau de vie d'une population. Or le niveau de productivité au Québec est nettement inférieur à celui de l'Ontario (-5 %), du Canada (-10 %), des États-Unis (-25 %), ainsi que de la plupart des pays européens, ce qui rend nos entreprises vulnérables à la concurrence et affecte notre compétitivité sur les marchés étrangers.
- Le défi démographique. Au cours des 15 prochaines années, le Québec sera confronté à des changements démographiques d'envergure. Le vieillissement et la croissance plus lente de la population entraînent forcément une diminution du nombre de personnes en âge de travailler et un ralentissement de la croissance économique.
- Le défi des finances publiques. La dette du Québec est la plus élevée de toutes les provinces canadiennes. Nous devons nécessairement pratiquer une gestion rigoureuse et transparente des dépenses gouvernementales pour assurer la pérennité des services publics tout en maintenant une fiscalité compétitive. Ce défi est accentué par l'ampleur des déficits actuariels des régimes de pension publics et privés.
- Le défi du secteur manufacturier. Le poids relatif du secteur manufacturier du Québec est passé de 23,6 % à 16,3 % du produit intérieur brut (PIB) entre 2000 et 2010, ce qui correspond à un repli de 30 %. Ce recul, que la crise financière de 2008-2009 explique

partiellement, témoigne des effets pervers de notre faible niveau de productivité et de la vive concurrence que nos entreprises doivent affronter.

- Le défi de la concurrence internationale. Le Québec est une économie ouverte dont la prospérité est grandement tributaire des exportations. Le Québec doit relever le défi de la concurrence internationale et percer davantage les marchés extérieurs.
- Le défi du développement durable. Tout projet de développement économique, au premier chef lorsqu'il s'agit de l'extraction de ressources naturelles, doit se faire dans le respect de l'environnement et des trois volets du développement durable : social, environnemental et économique.

Pour relever ces défis avec succès, le statu quo n'est pas une solution. Le Québec doit nécessairement s'adapter – voire se réinventer – pour prospérer dans cette ère de forte concurrence planétaire, pour accélérer sa croissance économique et augmenter sa productivité. Seule une croissance économique vigoureuse, soucieuse de l'environnement et du développement durable, nous permettra d'accroître notre niveau de vie, de poursuivre notre développement social et de réduire le poids de la dette publique.

Ce Plan économique vise à bâtir une économie moderne du XXI^e siècle capable de se mesurer aux économies les plus performantes. Ce plan économique mise en premier lieu sur l'éducation, l'innovation et la volonté d'entreprendre et d'investir pour développer une économie productive et compétitive qui saura s'imposer sur les marchés extérieurs. Et surtout, la réalisation de ce plan économique améliorera le bien-être économique et social des Québécois.

BÂTIR LE QUÉBEC DU XXI^E SIÈCLE

Pour relever les défis économiques auxquels nous sommes confrontés, nous proposons un plan économique visant à faire du Québec un leader de l'économie du savoir, qui mise sur l'innovation et la créativité pour percer davantage les marchés extérieurs et assurer sa prospérité.

C'est par l'innovation, dans toutes ses manifestations, que le Québec pourra améliorer sa productivité, relancer son secteur manufacturier et relever le défi de la concurrence. Les principales causes de notre faible productivité sont connues : l'insuffisance de l'investissement des entreprises dans la R et D, les technologies de l'information et les nouveaux équipements, les faiblesses en matière de commercialisation et des efforts trop modestes pour promouvoir nos avantages concurrentiels et pénétrer les grands marchés extérieurs en croissance rapide expliquent, pour l'essentiel, notre faible performance. La question est de savoir ce que nous pouvons faire pour pallier ces lacunes. Nous proposons une offensive majeure pour favoriser l'essor d'une culture de l'innovation dans toutes les sphères de la société, de l'industrie jusqu'à l'appareil gouvernemental, incluant les réseaux de la santé et de l'éducation.

Une telle stratégie économique dépasse largement les programmes de soutien aux activités de R et D et la création de fonds subventionnaires. Cette stratégie commande une mobilisation de tous les acteurs économiques afin de promouvoir le développement d'écosystèmes locaux robustes et encourager une collaboration plus active au sein des secteurs et entre eux. Cela exigera, entre autres, une action cohérente des politiques publiques, incluant la fiscalité et la réglementation, pour favoriser l'essor d'une économie innovante, créative et productive.

Cette stratégie économique repose également sur la capacité du Québec de s'imposer sur les marchés internationaux. C'est pourquoi elle comprend notamment une offensive majeure pour

Propositions économiques

aider les industries et les entreprises québécoises à s'insérer dans les grandes chaînes d'approvisionnement mondiales pour accroître leur compétitivité en Amérique et en Europe et s'imposer sur les marchés en forte croissance.

ORIENTATION 1 : REDONNER AUX QUÉBÉCOIS LE GOÛT D'ENTREPRENDRE ET LES MOYENS DE RÉUSSIR

Pour stimuler la croissance économique du Québec, il est nécessaire de redonner aux Québécois le goût d'entreprendre, de promouvoir la croissance de nos entreprises et d'en créer de nouvelles.

Au chapitre de l'entrepreneuriat, le Québec est à la traîne en Amérique du Nord. Les Québécois sont deux fois moins enclins à se lancer en affaires qu'ailleurs au Canada. De plus, le taux de survie des entreprises est inférieur au Québec. Enfin, la relève entrepreneuriale se fait rare au moment où une forte majorité de dirigeants de PME accéderont prochainement à leur retraite. Dans ce contexte, il faut stimuler l'entrepreneuriat pour assurer la pérennité des entreprises québécoises.

Pour encourager la création et la croissance d'entreprises au Québec, nous proposons :

- De préparer une relève entrepreneuriale en intéressant davantage nos jeunes à se lancer en affaires. Nous favoriserons l'adoption du modèle d'enseignement coopératif, où les étudiants alternent entre une formation en institution d'enseignement et une formation en entreprise, tant au niveau collégial qu'universitaire.
- De soutenir les efforts consentis pour améliorer les compétences managériales de nos dirigeants d'entreprises afin d'appuyer la diffusion des meilleures pratiques de gestion, notamment au chapitre de l'application des nouvelles technologies. C'est pourquoi nous appuyons l'initiative de l'École de l'entrepreneuriat à Saint-Georges-de-Beauce, ainsi que le programme Croissance Québec Techno en collaboration avec le Massachusetts Institute of Technology (MIT).

Propositions économiques

- D'adopter des mesures fiscales qui encouragent les Québécois à investir dans le capital-actions d'entreprises dynamiques dont les activités de direction se trouvent au Québec est importante. Ces mesures seraient basées sur une exemption des gains en capitaux pour des placements lors d'émissions d'actions admissibles.
- D'opérer une simplification administrative pour favoriser la croissance des entreprises et faciliter la création de nouvelles entreprises. À cet effet, nous procéderons à la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur la simplification administrative et réglementaire déposées le 15 décembre 2011. Toute nouvelle réglementation devra notamment être évaluée en fonction de son impact sur l'activité économique. L'objectif est de protéger l'intérêt public tout en évitant d'imposer des obstacles non justifiés à l'investissement et à la croissance des entreprises.
- D'accorder plus de poids aux critères de compétence professionnelle et de capacité d'entreprendre dans la politique d'immigration du Québec. La proportion d'immigrants au Québec possédant un diplôme universitaire est significativement plus faible qu'en Ontario et en Colombie-Britannique. Nous mettrons l'accent sur la rétention d'étudiants étrangers dans des disciplines ciblées (mathématiques, sciences, ingénierie, technologies de l'information) en leur offrant un certificat de sélection pour l'immigration au Québec assorti, lorsque nécessaire, d'un programme de francisation. On observe également, au Canada, que la propension à l'entrepreneuriat est deux fois plus élevée chez les immigrants que chez les non-immigrants. Une politique d'immigration bien conçue favorise ces aspects.

ORIENTATION 2 : PRIORITÉ À L'INNOVATION DANS TOUTES LES SPHÈRES DE LA SOCIÉTÉ

Une véritable stratégie d'innovation embrasse tous les secteurs d'activités, car l'innovation est d'abord une attitude qui cherche constamment à améliorer les façons de faire. Cette attitude, on doit la retrouver dans tous les domaines d'activité de la société, tant au sein des entreprises que des administrations publiques, notamment les institutions des domaines de l'éducation et de la santé.

L'innovation se manifeste de multiples façons. Elle se traduit par le développement de nouveaux produits ou services, le raffinement de produits existants, l'amélioration des procédés de production, ou par l'adoption de nouvelles pratiques organisationnelles et sociales. C'est pourquoi une stratégie moderne de l'innovation doit largement dépasser le soutien aux activités de R et D et la mise en place de fonds subventionnaires.

L'innovation est la principale source d'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises. Le Québec a réalisé quelques grands succès au chapitre de l'innovation, notamment dans les secteurs de l'aérospatial, de la transformation des métaux, des sciences de la vie, entre autres en biotechnologie et en pharmaceutique, ainsi que dans le secteur des services. Toutefois, l'innovation demeure concentrée dans certains secteurs économiques et dans quelques entreprises québécoises tels le Cirque du Soleil, CAE, CGI, Aldo et plusieurs autres qui rayonnent bien au-delà de nos frontières.

Nous adopterons une stratégie audacieuse, renouvelée et avant-gardiste pour doter le Québec d'une véritable culture de l'innovation et du savoir dans toutes les sphères de la société, de l'agriculture jusqu'aux technologies de l'information (Voir annexe 1). Cette stratégie s'articulera autour des axes suivants :

Propositions économiques

- Stimuler les activités de R et D et l'innovation en appuyant les entreprises qui valorisent et commercialisent de nouveaux brevets. Nous appuierons les initiatives des institutions universitaires et de recherche telles que Gestion Valeo, MSBi Valorisation et Univalor, qui favorisent et accélèrent la commercialisation des résultats de la recherche universitaire.
- Encourager la création de nouvelles entreprises innovantes dans le domaine des technologies (TIC, sciences de la vie, technologies environnementales, etc.) en accordant un crédit d'impôt sur le gain en capital représentant 50 % de l'investissement initial. Cette pratique, qui a donné de bons résultats en Angleterre, permet aux entrepreneurs de lever plus facilement du capital de démarrage.
- Comblent le retard du Québec au chapitre de la scolarisation universitaire. Aujourd'hui, 16,5 % des Québécois de 15 ans et plus sont titulaires d'un grade universitaire, contre 20 % en Ontario et 19,3 % en Colombie-Britannique. L'origine de ce retard se trouve en amont de l'université : le défi persistant de la persévérance scolaire.
- Encourager l'enseignement des sciences et de l'anglais dès le niveau primaire pour intéresser les jeunes aux carrières techniques et scientifiques, et mener une lutte continue contre le décrochage scolaire en s'inspirant des meilleures pratiques telles que l'action du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) au Saguenay —Lac-Saint-Jean et en les soutenant.
- Investir davantage dans la formation continue de la main-d'œuvre pour éviter des pénuries de main-d'œuvre spécialisée malgré le fléchissement de la courbe démographique.

Propositions économiques

- Favoriser des investissements importants dans le déploiement des applications des technologies numériques dans toutes les sphères de la société. Le Québec, à ce chapitre, accuse un retard important par rapport au reste du Canada et des États-Unis.
- Développer une culture de collaboration et des synergies entre les centres de recherche, les réseaux collégial et universitaire et les secteurs économiques afin de maximiser l'impact des sommes investies par le public et le privé. Afin de stimuler la valorisation et la commercialisation de la recherche, nous appuierons des initiatives comme le Bureau de liaison entreprise-université (BLEU) par l'Université de Sherbrooke, qui a contribué jusqu'à présent à la création de 26 entreprises, et l'Accélérateur de création d'entreprises technologiques (ACET).
- Bénéficier de la construction des nouveaux hôpitaux universitaires pour développer un pôle d'attraction de R et D et d'innovation dans le secteur de la recherche médicale et des biotechnologies. Nous donnerons une nouvelle impulsion à la grappe industrielle liée aux sciences de la santé pour développer un Quartier de la santé de calibre international, en collaboration avec les hôpitaux universitaires..
- Adopter une fiscalité et des politiques de financement qui encouragent les entreprises à investir davantage dans les équipements et la machinerie, notamment dans les technologies de l'information.

POUR UNE STRATÉGIE D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

Une véritable politique de l'innovation doit s'appuyer sur une stratégie d'utilisation des technologies numériques. Des études récentes portant sur l'impact des technologies de l'information et des communications (TIC) dans 150 pays sont fort concluantes :

- Plus un pays progresse dans l'utilisation des TIC, plus il devient innovant et productif ;
- L'utilisation répandue des TIC contribue sensiblement à la croissance économique ;
- La numérisation favorise un enseignement de meilleure qualité ;
- La numérisation contribue à une meilleure efficacité et à une gestion plus transparente aussi bien au sein des entreprises que des administrations publiques.

Force est toutefois de constater que le Québec accumule des retards considérables dans l'acquisition des technologies de l'information et des communications, malgré la présence au Québec de sociétés qui occupent des positions de premier rang dans les services informatiques (CGI) et de la simulation (CAE).

Entre 1987 et 2009, les investissements dans les TIC par travailleur au Canada représentaient, en moyenne, 59 % de ceux réalisés aux États-Unis. Le Québec, malgré la bonne performance relative de Montréal, accuse un retard considérable par rapport à la moyenne canadienne qui ne cesse de se creuser.

Le Québec doit se doter d'une stratégie du numérique pour combler ce retard. Elle doit s'articuler autour des axes suivants :

- Établir la diffusion du numérique dans toutes les sphères de la société comme priorité gouvernementale ;
- Assurer le branchement d'au moins 95 % des résidences, des commerces, des industries et des institutions à un réseau internet à très haute vitesse ;
- Promouvoir l'installation de réseaux à très large bande passante d'une capacité de 1Gbps pour les résidences, et d'un minimum de 10 Gbps pour les édifices commerciaux et institutionnels, ouverte à l'ensemble des fournisseurs et développeurs afin d'accélérer le développement des « villes intelligentes » au Québec ;
- Favoriser l'apprentissage des technologies numériques en investissant dans la formation des enseignants ;
- Mettre en place un système d'étalonnage permettant de bien mesurer les bénéfices associés aux investissements dans les TIC et de s'assurer que nos politiques se mesurent aux meilleures pratiques dans le monde.

ORIENTATION 3 : UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT POUR RELANCER NOS EXPORTATIONS ET PERCER DE NOUVEAUX MARCHÉS

Notre niveau de vie repose grandement sur notre capacité à exporter. Plus de 51 % de tout ce que nous produisons est exporté ailleurs au Canada et à travers le monde.

Or, la valeur des exportations québécoises s'est repliée au cours de la dernière décennie, passant de 71,1 G\$ en 2001 à 59,2 G\$ en 2010. Ce recul est attribuable à la chute marquée de 33 % des exportations à destination des États-Unis, qui se sont repliées de 60,1 G\$ à 40,1 G\$, notamment au moment de la crise financière et économique mondiale de 2008-2009.

Pour accélérer le rythme de croissance de l'économie du Québec, il est primordial de relancer nos exportations et d'accroître l'activité touristique. Pour ce faire, une mobilisation sans précédent de tous les acteurs est nécessaire.

Notre plan pour relancer les exportations s'articulera autour des actions suivantes :

- Relancer nos exportations aux États-Unis. Le marché américain demeure le plus important marché au monde auquel nous avons un accès privilégié en raison de notre situation géographique et de notre adhésion à l'Accord de libre-échange nord-américain. Il y a toutefois de grands pans du marché américain où nous ne sommes pas présents.
- Réaliser une offensive commerciale majeure sur le marché européen pour bénéficier de l'Accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne qui sera signé prochainement. L'Union européenne représente un marché de 500 millions d'habitants où 98 % des biens et des services canadiens auront accès sans tarifs. Le Québec, en

raison de sa situation géographique et de sa culture, a les atouts nécessaires pour tisser des liens encore plus étroits avec l'Europe.

- Développer nos liens économiques avec les pays émergents en forte croissance, notamment la Chine, le Brésil, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique et la Turquie. Nous réalisons des progrès sur ces marchés. Par exemple, nos exportations vers la Chine ont doublé depuis cinq ans pour atteindre 1,7 G\$. Mais elles ne représentent que 2 % de la valeur totale de nos exportations.
 - C'est pourquoi nous appuyons les négociations commerciales en cours avec la Corée, le Japon, l'Inde, la Thaïlande et le Trans-Pacific Partnership, visant à conclure des accords de libre-échange. Nous appuyons également les démarches avec la Chine, notamment pour concrétiser les avenues identifiées dans le récent rapport conjoint Canada-Chine sur la complémentarité de nos économies.
- Jouer un rôle actif auprès du gouvernement fédéral dans la mise en œuvre de la stratégie commerciale canadienne. C'est grâce au leadership du premier ministre Jean Charest que le Canada et l'Union européenne négocient présentement l'Accord économique et commercial global. Nous adopterons cette même attitude déterminée et volontariste pour défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans le cadre de négociations commerciales.
- Renforcer nos liens économiques et commerciaux avec les autres provinces canadiennes. En 2011, les exportations du Québec vers les autres provinces canadiennes totalisaient 63,7 G\$. Le reste du Canada est ainsi notre principal partenaire commercial. L'Accord de commerce et de coopération avec l'Ontario permettra de resserrer nos liens avec cette province. Nous agirons afin de resserrer nos liens avec les autres provinces canadiennes.

- Intensifier les efforts pour augmenter la qualité et la diversité de l'offre touristique dans toutes les régions du Québec et promouvoir agressivement Destination Québec dans nos marchés cibles traditionnels. En étroite collaboration avec les transporteurs aériens et les leaders de l'industrie touristique, nous allons promouvoir le Québec comme destination à privilégier en Asie et dans les autres pays émergents.

LA RELANCE DES SECTEURS INDUSTRIELS EN RESTRUCTURATION PAR L'INNOVATION : L'EXEMPLE DU SECTEUR FORESTIER

Malgré son poids économique et son importance dans le développement régional, le secteur forestier affiche l'un des plus faibles taux d'innovation au Québec, significativement inférieur à celui des autres secteurs porteurs tels que le pharmaceutique ou l'aérospatial. Ce secteur ne pourra être relancé que par l'innovation.

Plusieurs avenues de recherche semblent prometteuses. Par exemple, FP Innovations, un centre de recherche de calibre mondial basé à Montréal, a mis au point un procédé pour produire la nanocellulose cristalline (NCC). La NCC est un matériau de pointe dérivé de la fibre du bois, qui améliore la résistance, la force et la dureté des produits. Les propriétés de ce matériau ouvrent de nouveaux débouchés dans différents secteurs tels que l'industrie aérospatiale, automobile, chimique et textile.

FP Innovations et la société Domtar ont créé la coentreprise CelluForce pour fabriquer et commercialiser la NCC. La première usine mondiale a été inaugurée plus tôt cette année sur le site de la papetière Domtar à Windsor, en Estrie.

Favoriser l'intégration des entreprises québécoises dans les réseaux mondiaux.

Les exportations québécoises sont concentrées dans quelques secteurs industriels dominés par de grandes entreprises. En fait, les secteurs de l'aluminium et de la transformation des métaux,

de l'aérospatial et de la forêt représentent à eux seuls plus de 30 % de la valeur des exportations québécoises.

Seulement 4,2 % des entreprises québécoises sont actives sur les marchés d'exportation, et 92 % des exportations sont réalisées par seulement 12 % des entreprises actives sur les marchés étrangers. Il faut encourager un plus grand nombre d'entreprises à exporter, et à exporter davantage. Une récente enquête auprès des dirigeants de PME révèle que seulement 25 % des entreprises québécoises interrogées faisaient partie d'une chaîne d'approvisionnement internationale comparativement à la moyenne canadienne de 41 %¹. Il est urgent de combler cet écart.

Pour ce faire, il faut notamment promouvoir la participation des entreprises québécoises aux grands réseaux mondiaux à titre de fournisseurs et d'équipementiers. Il faut de plus exercer une grande vigilance afin d'éviter que les entreprises québécoises qui ont une expertise reconnue dans certains secteurs industriels ne demeurent pas dépendantes d'une technologie particulière alors que l'industrie mondiale se développe sur la base de technologies plus performantes

Il faut de plus encourager les dirigeants d'entreprises, notamment des PME, à tisser des liens personnels avec leurs homologues des entreprises situées dans les marchés d'exportation visés. Le gouvernement du Québec doit jouer un rôle actif. À cet effet, notre programme inclut les actions suivantes :

- Encourager et appuyer financièrement les PME, pour qui les coûts associés au démarchage sont souvent prohibitifs, dans leurs efforts pour percer des marchés d'exportation. L'enquête auprès des PME a révélé que le financement de ces activités constituait un frein pour 41 % des entreprises québécoises.

¹ Banque de développement du Canada, « Défis de l'internationalisation des entrepreneurs », mai 2011.

- Faire la promotion d'associations d'affaires « bilatérales » réunissant des chefs d'entreprises québécois et celles de nos partenaires commerciaux, et les aider à se doter des moyens nécessaires pour animer ces associations.
- Organiser une série d'importantes « missions commerciales inversées » axées sur les pays où les forces économiques du Québec répondent le mieux à leurs besoins. Ces missions sont des événements de plus grande envergure que les missions commerciales traditionnelles. Parce que les délégations d'entreprises étrangères sont invitées au Québec, cela offre l'occasion à beaucoup plus d'entreprises québécoises de démontrer leurs compétences, et ce, à moindre coût pour eux.

Il importe également de renforcer l'insertion du Québec au sein des centres de décisions internationaux. Manifestement, Montréal possède de nombreux attraits pour la localisation de sièges sociaux d'envergure. Il faut pourtant se rendre à l'évidence que l'importance relative de ce secteur crucial à Montréal par rapport aux autres grands centres urbains au Canada a décliné au cours des dernières années. Un sérieux coup de barre s'impose pour corriger les faiblesses et valoriser l'importance des sièges sociaux, non seulement en matière économique, mais également en regard de leur contribution à la société, notamment par leur soutien à l'éducation, à la recherche et aux organismes communautaires, artistiques et culturels. Il faudra également déployer des efforts considérables, en collaboration avec les leaders du milieu des affaires et de la région métropolitaine, pour corriger le plus rapidement possible la perception négative à l'étranger qui se dégage de notre actualité.

Enfin, une stratégie de réseautage, basée sur la présence au Québec de filiales de sociétés étrangères, doit être déployée afin de faciliter par celles-ci l'obtention de mandats mondiaux de leurs sociétés mères.

L'EXEMPLE DE LA CORÉE

L'exemple des négociations en cours avec la Corée illustre notre attitude. Les négociations entre le Canada et la Corée sont dans une impasse en raison de différends non résolus concernant certaines industries canadiennes. Par contre, la Corée a récemment conclu de tels accords avec les États-Unis et l'Australie.

Or, la Corée est le troisième marché d'exportation en importance pour les producteurs de porc du Québec, dont les principaux concurrents proviennent des États-Unis et de l'Australie. Les producteurs de porc du Québec devront composer avec des droits de douane de 25 %, alors que leurs concurrents bénéficieront d'un accès de plus en plus libre à cet important marché.

Le gouvernement du Québec doit jouer un rôle plus actif dans l'élaboration et le déploiement de la stratégie commerciale canadienne.

ORIENTATION 4 : UNE FISCALITÉ RENOUVELÉE ET SIMPLIFIÉE QUI ENCOURAGE L'INVESTISSEMENT ET RÉCOMPENSE LE TRAVAIL

Avec les années, notre régime fiscal s'est grandement complexifié en raison de la multiplication de mesures spécifiques pour les entreprises et les particuliers. Il est nécessaire de réviser et de simplifier notre régime fiscal afin que les entreprises soient plus incitées à investir, à innover et à exporter. Notre fiscalité doit également encourager davantage le travail et les efforts consentis par les individus pour améliorer leur situation économique.

Nous créerons une commission d'étude chargée de proposer des modifications en profondeur de notre régime fiscal. Elle aura pour mandat d'examiner notre régime actuel en lien avec la productivité des entreprises québécoises et de proposer des changements pour encourager la croissance économique.

Cette commission révisera l'ensemble des paramètres de la fiscalité des entreprises, incluant les crédits d'impôt, afin de pratiquer une fiscalité qui encourage davantage l'investissement, la recherche, l'innovation, l'application des nouvelles technologies et favoriser un environnement qui incite à la création et à la croissance d'entreprises performantes. Elle comparera les niveaux et les modes d'imposition des entreprises québécoises (entre autres les PME), notamment l'incidence des taxes sur la masse salariale où le Québec se distingue par rapport aux autres juridictions nord-américaines qui n'ont que peu ou pas recours à cette forme d'imposition. Dans un premier temps, comme mesure de transition vers une réforme plus globale, il serait opportun de réduire – voire d'éliminer – les taxes sur la masse salariale applicables aux nouveaux emplois permanents créés par les entreprises au Québec. Notre fiscalité ne doit pas être un frein au déploiement de la nouvelle économie. Elle doit, au contraire, l'encourager et promouvoir la croissance des entreprises.

Cette commission révisera également l'ensemble des paramètres fiscaux des particuliers pour encourager davantage le travail et l'épargne. Elle portera une attention particulière à la question des revenus de retraite. La fiscalité doit être équitable et encourager tous les Québécois à épargner suffisamment pour leur retraite.

Enfin, la commission aura pour mandat de proposer des solutions pour corriger les iniquités de notre régime fiscal qui ont pour effet de décourager certaines personnes à améliorer leur situation économique alors qu'il faut plutôt encourager le travail. Par exemple, le taux d'imposition marginal peut atteindre 75 % lorsque le revenu franchit le seuil des 35 000 \$ en raison de la réduction des crédits d'impôt. Nous devons encourager les personnes de 60 ans et plus à demeurer actives sur le marché du travail afin de contrer les effets des changements démographiques. En ce qui concerne les revenus de retraite, il existe actuellement des iniquités entre les groupes de travailleurs selon que l'on participe ou pas à un régime de retraite à prestation déterminée, que l'on soit travailleur autonome ou pas ou que l'on ait été sans emploi ou pas pendant une période de temps.

En raison de l'équilibre précaire des finances publiques et de notre niveau élevé d'endettement, il sera difficile à court terme de réduire significativement le fardeau fiscal des Québécois et des entreprises. C'est toutefois l'objectif que nous devons viser à moyen terme pour que notre fiscalité ne soit pas un frein à la croissance économique.

Nous proposons l'élimination graduelle de la contribution santé au fur et à mesure que nous dégagerons une marge de manœuvre financière, provenant de la croissance économique, de la mise en valeur de nos ressources naturelles et des gains d'efficacité dans la gestion des services publics. La commission sur la fiscalité se penchera sur cette question dans le cadre de la révision de la fiscalité des particuliers.

ORIENTATION 5 : UNE MISE EN VALEUR RESPONSABLE DE NOS RESSOURCES NATURELLES DANS LE RESPECT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Québec regorge de ressources naturelles. Elles représentent l'un de nos principaux leviers de création d'emplois et de développement économique, notamment en région.

- Le Québec est le troisième producteur mondial d'hydro-électricité ;
- Le Québec est le quatrième producteur mondial d'aluminium ;
- On trouve également dans notre sous-sol la plupart des métaux et minéraux industriels, y compris des éléments de terres rares ;
- Le Québec compte également des réserves inexploitées de gaz naturel et de pétrole, notamment en Gaspésie et dans le golfe Saint-Laurent ;
- Enfin, les industries forestières et agricoles occupent une place importante dans le développement économique, particulièrement des régions.

Le secteur des ressources naturelles est la source de près de 23 % du volume d'exportation de biens du Québec, ce qui témoigne de son importance économique.

Dans le contexte économique mondial actuel, le Québec a tout avantage à mettre en valeur ses richesses naturelles au bénéfice des générations présentes et futures.

Il est urgent de considérer notre secteur agricole avec un regard neuf, tourné vers l'avenir. L'accroissement de la classe moyenne et de l'urbanisation dans les grands pays émergents s'accompagne de changements importants dans leur alimentation, de plus en plus riche en calories. La production de ces aliments en volume suffisant requiert beaucoup d'eau douce, alors que la majorité de ces pays sont confrontés à des défis d'approvisionnement en eau. Notre industrie agricole doit s'adapter, innover, se différencier et se structurer de façon à saisir

ces importantes occasions d'affaires. L'exemple du développement de la culture du tournesol dans l'Ouest canadien et des succès de sa commercialisation, notamment en Asie, est riche d'enseignements pertinents.

Nous poursuivrons la mise en valeur de nos ressources au bénéfice de toutes les régions du Québec et dans le respect des principes de développement durable. Ainsi, nous éviterons le plus possible les moratoires, car cette approche nuit au développement et à l'acquisition de connaissances et de savoir-faire dans le secteur des ressources naturelles. Cependant, nous procéderons avec prudence, rigueur, respect des communautés et selon les principes du développement durable.

Nous poursuivrons le déploiement du Plan Nord. Nous maximiserons les retombées économiques de l'exploitation minière en développant au Québec un réseau de fournisseurs et d'équipementiers, en amont et en aval des activités d'extraction du minerai, et faire naître ainsi de nouvelles industries manufacturières qui pourront exporter leur savoir-faire. Nous encouragerons également les projets économiquement viables de transformation de nos ressources naturelles.

Enfin, nous poursuivrons le développement hydroélectrique à la fois pour répondre à la demande des consommateurs et du développement industriel et pour bénéficier des occasions d'affaires sur les marchés d'exportation. Nous encouragerons également la production d'énergies renouvelables comme l'éolien et la biomasse.

ORIENTATION 6 : UNE VISION RENOUVELÉE DU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC URBAIN ET DES RÉGIONS

Le renouveau économique du Québec doit nécessairement engager les villes et les municipalités de toutes les régions.

Une attention particulière doit être portée à Montréal et à Québec qui, dans leur cas, exigent de disposer des outils nécessaires pour assumer leurs fonctions particulières respectives de métropole économique et de capitale du Québec.

La qualité de la gouvernance locale et des services municipaux, l'état et l'adéquation des infrastructures locales et régionales et le poids des impôts locaux sont tous des facteurs qui influent sur l'attrait d'une ville et qui favorisent – ou nuisent – à la croissance. Nos villes doivent également tisser des liens beaucoup plus étroits avec les autres villes nord-américaines afin, d'une part, de comparer leurs expériences et puiser de nouvelles idées et méthodes de gestion des services urbains et, d'autre part, favoriser l'établissement de réseaux entre les entreprises et institutions locales.

À cet égard, nous croyons que pour assurer son rayonnement, la région de Québec doit disposer de services aériens beaucoup plus développés pour être plus branchée dans le circuit des grandes villes nord-américaines. En ce qui concerne nos villes universitaires, il n'est pas incongru de souligner que le succès des villes d'Austin (Texas) et de Raleigh (Caroline du Nord), qui se trouvent au sommet du palmarès des centres urbains ayant connu la meilleure croissance économique, est attribué à l'étroite collaboration entre leur université et les entreprises de leur région. On voit ici l'importance d'écosystèmes locaux qui favorisent l'innovation et la croissance.

Il faut également reconnaître que le rôle des municipalités a grandement évolué en tandem avec les besoins de leurs populations. Leurs responsabilités embrassent une foule de domaines, comme le développement économique, le transport en commun, l'intégration des immigrants et le développement durable. Cependant, les rapports entre le gouvernement du Québec et les municipalités n'ont pas suivi, de sorte que ces dernières ne sont pas mieux outillées pour s'acquitter de leurs responsabilités croissantes.

Nous devons revoir les rapports entre le gouvernement du Québec et les municipalités pour les adapter aux réalités du XXI^e siècle. Récemment, l'Union des municipalités du Québec a lancé un livre blanc municipal intitulé *L'avenir a un lieu*. Nous croyons qu'il s'agit là d'un travail mené sérieusement qui doit servir de base à une révision des rapports entre le gouvernement du Québec, les municipalités et les régions.

Les principes qui nous guideront dans le renouvellement des relations entre le gouvernement du Québec, les régions et les municipalités sont les suivants :

- Le principe de la subsidiarité. Dans le cadre d'une révision des responsabilités des municipalités, il faut se demander quel ordre de gouvernement est le mieux placé pour servir le plus efficacement possible la population.
- Le principe d'une saine gouvernance. Une révision des rôles et des responsabilités menant à une décentralisation des services et une plus grande autonomie des régions doit être guidée par des exigences accrues en matière d'imputabilité et de transparence.
- Le principe d'un seul contribuable. Il y a plusieurs ordres de gouvernement, mais un seul contribuable. Une révision de la fiscalité municipale et des responsabilités ne doit pas alourdir le fardeau fiscal des Québécois. Nous devons être guidés par la recherche d'une plus grande efficacité.

- Le principe du « sur mesure » et non du « mur-à-mur ». Chaque région a ses particularités, ses forces et ses faiblesses. Dans le respect des trois principes précédents, il est nécessaire de répondre aux particularités des régions, de la métropole et de notre capitale.

En région, nous apporterons une attention particulière au secteur agricole. Nous devons trouver des solutions pour permettre à la relève agricole de prendre sa place et pour préserver la propriété québécoise de nos terres agricoles. Nous proposerons une révision des règles de protection de celles-ci, de façon à éviter que des terres de qualité soient utilisées pour le développement et nous assurer, par ailleurs, que nous ne protégeons pas des sites sans potentiel agricole réel.

ORIENTATION 7 : UNE GESTION RIGOREUSE ET TRANSPARENTE DES FINANCES PUBLIQUES POUR ACCÉLÉRER LA RÉDUCTION DU FARDEAU DE LA DETTE

La dette brute du Québec atteignait 55 % du PIB au 31 mars 2012. Nous sommes la province canadienne la plus endettée, ce qui réduit considérablement nos marges de manœuvre présentes et futures.

Certains scénarios actuels prévoient une réduction du poids de la dette à 45 % du PIB d'ici 2026. C'est un objectif qu'il nous faut atteindre et même dépasser par une accélération de la croissance économique.

Nous proposons d'accroître les contributions au Fonds des générations. En ce sens, la totalité des redevances minières y sera versée.

Il n'est pas souhaitable de recourir à une fiscalité plus lourde pour accélérer le remboursement de la dette. Les Québécois sont déjà les contribuables les plus taxés en Amérique du Nord. Un alourdissement supplémentaire du fardeau fiscal freinerait la croissance économique et la création d'emplois.

Nous devons par contre pratiquer une gestion très serrée et rigoureuse des dépenses gouvernementales et réduire la bureaucratie au profit des services. Les grands réseaux (santé et éducation) ainsi que les sociétés d'État feront l'objet d'un examen indépendant qui établira des cibles à atteindre, un échéancier réaliste et les moyens à mettre en place pour y arriver.

Nous pratiquerons par ailleurs une politique d'indexation des tarifs publics. La politique des gels tarifaires conduit ultimement à des chocs tarifaires et à des tensions sociales. C'est une politique irresponsable qui met en péril à moyen terme l'offre de services publics. C'est

pourquoi nous étendrons aux CPE la politique d'indexation des tarifs des services publics mise en place récemment.

Le Québec possède les atouts nécessaires pour figurer au palmarès des sociétés les plus prospères sur les plans économique et social. Nous avons les talents, nous avons les ressources et nous avons la volonté de bâtir une société plus performante et plus juste.

Cette société sera renforcée par notre vision d'une économie moderne qui trouve ses fondements dans l'éducation, l'innovation et le savoir. Nous développerons une culture de la réussite qui encourage l'initiative, le dépassement et l'excellence dans toutes les sphères d'activité.

ANNEXE I

L'innovation n'est pas le fruit du hasard. Les politiques publiques doivent appuyer le processus d'innovation. Les organisations quant à elles ont intérêt à investir dans l'innovation et l'amélioration continue.

POLITIQUES ÉCONOMIQUES STRUCTURELLES

- Finances publiques, fiscalité, réglementation, environnement commercial, concurrence, ouverture sur les marchés extérieurs et libre échange.

POLITIQUES CONCERNANT LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

- Favoriser la poursuite de l'excellence par les universités et les CÉGEPs en matière de R&D technologique et de la formation du personnel hautement qualifié.
- Investissements appropriés du gouvernement dans les activités de R&D et de commercialisation des résultats.
- Promouvoir l'arrimage des activités de formation, de recherche et de développement technologique entre les universités, les CÉGEPs et les secteurs commerciaux, industriels et publics.

POLITIQUES D'APPUI À LA CROISSANCE DES ENTREPRISES

- Appui aux leaders technologiques, accélérateurs d'entreprises, accès aux marchés publics des capitaux, capital de risque, Anges investisseurs.
- Alléger les procédures administratives.
- Restaurer et moderniser les infrastructures.

POLITIQUES CONCERNANT LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

- Investissements des entreprises en R&D, en matériel et dans les technologies de communication et d'information.
- Des organisations engagées à poursuivre dans un processus d'innovation continu.

ANNEXE II

FACTEURS DE COMPÉTITIVITÉ

EFFETS

COMPÉTENCES ET OPPORTUNITÉ

Talents, flexibilité et capacité d'adaptation

Le vieillissement de la population active entraîne irrémédiablement un ralentissement de la croissance et de la qualité de vie à moins d'être compensé par un accroissement de la productivité et de l'innovation

- La concurrence internationale augmente l'importance et la valeur d'une main-d'oeuvre bien formée, multilingue et multiculturelle.
- Prime aux entreprises qui font la promotion de la créativité de leurs employés et qui maintiennent des liens étroits avec leurs clients à travers le monde

Innovation

L'innovation change la demande de produits et services où améliore les coûts de production.

- L'innovation n'éclôt par hasard. Il faut structurer les organisations de façon à favoriser l'innovation et adopter des politiques qui encouragent le personnel à s'y investir.
- L'innovation permet de concurrencer sur la base des attributs supérieurs des produits/services et non sur les prix. Ouvre de nouveaux créneaux de marché.
- Permet de diversifier les clients et les marchés et de se positionner dans les marchés en forte croissance, notamment les principaux marchés de demain.
- Les TIC permettent l'intégration des chaînes d'approvisionnement globales et de servir une clientèle mondiale.

Globalisation

Un monde de plus en plus interdépendant.